



SAPAUDIA
PME1ER

UN FONDS
PROFESSIONNEL SPÉCIALISÉ DÉDIÉ AU
RETOURNEMENT ET À LA TRANSFORMATION
DES PME FRANÇAISES EN ETI

Construire 4 plateformes à partir des actifs et des personnels d'une vingtaine de PME en difficulté



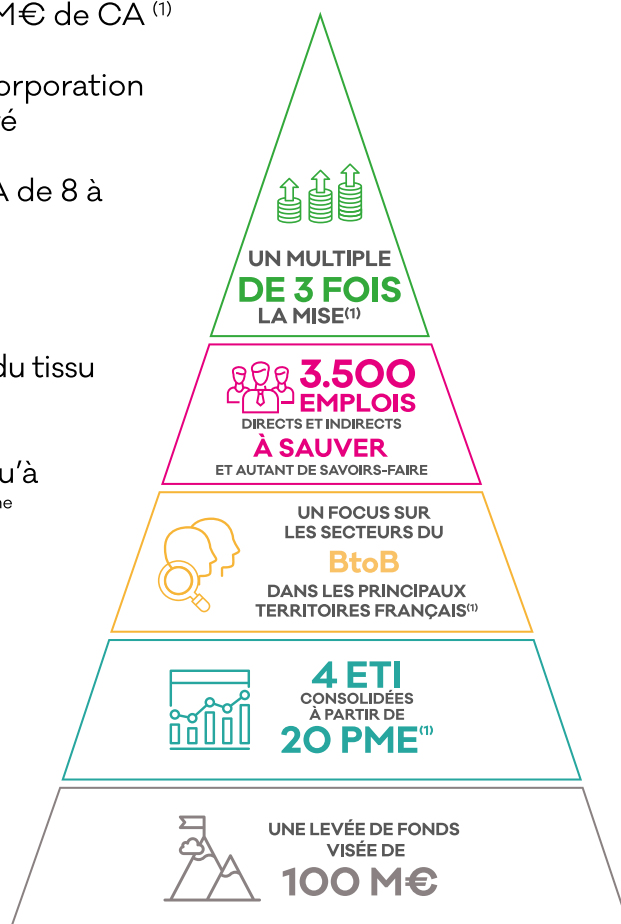
Éligible aux investisseurs souscrivant au moins 100.000€
Ce placement présente un risque de perte en capital

SLP Sapaudia PME 1^{ER} | N° Isin Part B : FR 0014007456 | SGP Sapaudia Partners N° GP-202170 – AMF

LES POINTS CLÉS

DE SAPAUDIA PME 1ER

- Objectif d'investissement : des PME de 5 à 10 M€ de CA ⁽¹⁾
- Une croissance de chaque plateforme par l'incorporation des actifs et des personnels de PME en difficulté
- Un objectif de CA de 50-70 m€ et un EBITDA de 8 à 12% par ETI plateformes ⁽¹⁾
- Un objectif de 2,5 à 3 fois la mise ⁽¹⁾
- Un engagement citoyen, dans la transformation du tissu économique français
- Une durée de vie de 10 ans, (pouvant aller jusqu'à 12 ans) avec une distribution possible dès la 6^{ème} année
- Une fiscalité avantageuse sous réserve du blocage des parts pendant 5 ans ⁽²⁾
- L'opportunité pour les investisseurs de s'impliquer dans un réseau d'entrepreneurs
- Un risque élevé en perte en capital
- Un alignement avec le plan France Relance



(1) Objectifs fondés sur la réalisation d'hypothèses qui ne constituent pas une promesse de rendement ou de performance et qui ne sont pas garantis

LE MODE OPÉRATOIRE

DE LA TRANSFORMATION

1.

DÉPLOIEMENT DES LEVIERS DU RETOUR À LA RENTABILITÉ

Restructuration des actifs nécessaires à l'activité, mobilisation des personnels repris, concentration sur les produits et services rentables, optimisation des achats, reconstruction d'une trésorerie « normale ».

Transformation du Business Model, enrichissement et innovation des offres, plan soutenu d'investissements opérationnels.

2.

ACCOMPAGNEMENT EXPERT PRÉVU POUR LES DIFFÉRENTES PARTICIPATIONS

Le Fonds, représenté par les gérants financiers, assure la gouvernance des participations assisté soit par la Direction Générale historique, soit par de nouveaux dirigeants, renforcés par des opérationnels.

3.

CRÉATION D'ETI PAR CONSOLIDATION – BUILD-UP DE CES PME

La création de 4 ETI plateformes dans lesquelles on vient y adjoindre des actifs et personnels de PME et avec lesquelles on vient consolider des participations du même secteur.

“ Sapaudia PME 1ER, un capital d’expérience et une réponse structurée aux besoins en fonds propres de PME à retourner et à consolider en ETI ”

LA STRATÉGIE

D’INVESTISSEMENT

Un marché de 300 PME dans un ensemble de 3000 PME en difficulté connues par Sapaudia PME 1ER car elles ont pour principales sources les 140 Administrateurs Judiciaires, les Tribunaux de Commerce et les banques spécialisées.

Création de 4 plateformes ETI



Cible : PME de 10 M€ de CA et 100 salariés

- Rachat d’actifs et de fonds de commerce d’entreprise.
- Prise de participation majoritaire dans des entreprises en conciliation.

A partir de cessions intervenant dès la 6^{ème} année, une politique de distribution de dividendes et de plus-values sera déployée à compter de 2027 et jusqu’à son terme prévisionnel de 2031.

UNE ÉQUIPE

DE GESTION ENTREPRENEURIALE

- 5 associés seniors spécialiste du redressement d’entreprise et du capital investissement
- En interaction avec toutes les générations de professionnels, dans les secteurs et les territoires
- Un fonctionnement totalement digital

(2) En contrepartie du risque de perte en capital et de la durée de blocage de l’investissement

(3) Pour toutes informations complémentaires, nous vous laissons vous rapprocher de votre conseiller fiscal

FISCALITÉ

DU FONDS⁽²⁾

Éligibilité du fonds au dispositif de l’apport-cession

Sous réserve de souscription dans un délai de 2 ans à compter de la cession des titres apportés, Sapaudia PME 1ER est éligible au dispositif de l’apport-cession permettant de bénéficier du report d’imposition de la plus-value visé à l’article 150-O B Ter du CGI⁽³⁾.

Éligibilité du fonds au régime fiscal des fonds professionnels de capital investissement (FPCI)

Exonération de l’imposition sur les dividendes et la plus-value pour les personnes physiques (art 163 quinquies B du CGI) et les personnes morales (art 219, I, a sexies-2 du CGI), selon réglementation en vigueur et en contrepartie d’un blocage des titres pendant 5 ans⁽³⁾.

Éligibilité du fonds à l’assurance vie Luxembourgeoise

Le Fonds est éligible à l’assurance vie Luxembourgeoise One Life, filiale du groupe Apicil.

DES CESSIONS

VERS

- Des équipes de management
- Des industriels
- Des fonds d’investissement
- La Bourse

LES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS

Nom du fonds déclaré à l'AMF	Sapaudia PME 1 ^{ER}
Forme juridique de la Société	Société de Libre Partenariat (SLP)
Orientation de gestion	Capital Retournement - Transformation
Société de gestion agréée AMF	Sapaudia Partners, n°GP-202170
Banque dépositaire	RBC Investor Services France SA
Commissaires aux Comptes	BDO Paris
Taille visée du fonds	100.000.000 €
Période de souscription	2 ans, prorogeable 1 an maximum
Période statutaire d'investissement	5 ans
Principales années d'investissement	2022 à 2025
Durée de vie du fonds	10 ans, prorogeable 2 fois 1 an
Montant minimum de souscription (investisseurs non professionnels)	100.000 €
Appels de fonds	Par tiers au-delà de 100.000€
Commission de souscription des investisseurs intermédiés	6% TTC maximum
Conditions d'investissement ultérieur (après 1 ^{ER} closing)	Valeur Liquidative + Euribor + 5% prorata temporis
Commission de gestion	2%/an TTC
Autres frais	Se référer à l'article 20 des Statuts
Engagement de l'équipe de gestion	1.500.000 €
Carried Interest	20%
Taux de hurdle	8%
Valorisation	Semestrielle
Politique de distribution	A chaque cession, sauf contrainte d'option fiscale ⁽⁴⁾

SOUSCRIPTION

Pour les personnes physiques non professionnelles
l'investissement dans le FPS Sapaudia PME 1^{ER} est réservé aux catégories souscrivant :

- Au moins 100.000€ ou
- Sous mandat de gestion

(4) Le disclaimer fiscal est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

AVERTISSEMENT

Le FPS Sapaudia PME 1^{ER} est une Société de Libre partenariat qui est déclarée à l'AMF et réservée à certaines catégories d'investisseurs. Il fonctionne selon les règles spécifiques décrites dans ses statuts. Vous êtes donc invités à prendre attentivement connaissance de ces statuts et notamment de l'annexe relative aux «Risques», ainsi que de l'avertissement fiscal de l'AMF disponible sur demande.

Pour prendre une décision d'investissement, vous devez vous fonder sur votre propre examen des conséquences juridiques, fiscales et financières d'un investissement dans le Fonds, y compris le bien-fondé de l'investissement, le risque d'illiquidité en l'absence d'une obligation de rachat des parts par le Fonds et d'une libre négociabilité des parts ainsi que les risques de perte en capital.

Vous êtes donc invités à examiner attentivement ces risques avec vos conseillers.

La présente présentation est un document non contractuel édité en septembre 2022 qui ne constitue pas une offre au public ni un conseil en investissement financier. Seul le dossier de souscription, qui comprend le bulletin de souscription, les statuts, le DII et le DICJ, constitue un document contractuel. Il est disponible sur simple demande écrite.



Dominique BAYON
Président
dbayon@sapaudia.fr
+33 6 03 81 60 67

Edouard GOSSELIN
Directeur Général
egosselin@sapaudia.fr
+33 6 18 15 74 73



Suivez-nous
sur LinkedIn

